



Distr. : générale
16 décembre 2011

Français
Original : anglais



**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 20–22 février 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement

Gouvernance internationale de l'environnement

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Établi en application du paragraphe 2 de la décision 26/1 du Conseil d'administration, le présent rapport propose au Conseil l'adoption d'un projet de décision sur les améliorations progressives de la gouvernance internationale de l'environnement et fournit des informations pertinentes. Il fait aussi le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision 26/1, en application du paragraphe 7 de celle-ci.

* UNEP/GCSS.XII/1.

I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 26/1 du 24 février 2011 sur la gouvernance internationale de l'environnement,

Se félicitant des progrès réalisés par le Directeur exécutif dans la mise en œuvre des réformes progressives identifiées dans la série d'options présentée au Conseil d'administration à sa onzième session extraordinaire, en février 2010, par le Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement créé aux termes de la décision 25/4 du Conseil,¹

Prenant note des consultations tenues le 8 novembre 2011 avec le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au cours desquelles le Comité a retenu plusieurs réformes progressives exigeant une décision du Conseil d'administration,

1. *Demande instamment* au Directeur exécutif de mener à leur terme aussitôt que possible toutes les réformes progressives restantes n'exigeant pas de décision du Conseil d'administration;
2. *Prend note* de la nécessité à la fois de renforcer le rôle du Forum ministériel mondial sur l'environnement dans l'élaboration du programme mondial en matière d'environnement et d'améliorer la collaboration sur les aspects économiques et sociaux du développement durable et, en conséquence, demande aux gouvernements d'inciter les ministres autres que ceux de l'environnement à participer aux sessions du Forum;
3. *Encourage* le Forum ministériel mondial sur l'environnement à formuler des recommandations et des avis à l'intention de l'ensemble des organismes des Nations Unies et des accords multilatéraux sur le programme mondial en matière d'environnement et ses priorités;
4. *Invite* les Conférences des Parties aux conventions relatives à la biodiversité,² en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, à établir des synergies entre ces conventions, compte tenu des enseignements tirés du processus de renforcement des synergies entre les conventions sur les produits chimiques et les déchets;³
5. *Demande* au Directeur exécutif d'encourager les synergies entre les fonctions administratives des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, compte tenu des enseignements tirés du processus de renforcement des synergies entre les conventions sur les produits chimiques et les déchets;
6. *Demande* à l'Assemblée générale d'envisager d'adopter le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en tant que plan d'action du système des Nations Unies en faveur de l'environnement, conformément à sa résolution 63/220 du 19 décembre 2008;
7. *Encourage* les États membres à fournir des ressources extrabudgétaires pour renforcer les Bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et soutenir et développer le dispositif des correspondants des accords multilatéraux sur l'environnement.

1 UNEP/GCSS.XI/11, annexe II.

2 Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine et Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

3 Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

II. Mise en œuvre des changements et des réformes progressifs

2. Aux termes du paragraphe 2 de sa décision 26/1, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pris note du rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des réformes progressives identifiées dans la série d'options présentée au Conseil d'administration à sa onzième session extraordinaire par le Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement créé aux termes de la décision 25/4 du Conseil. Il a prié le Directeur exécutif, agissant en consultation avec le Comité des représentants permanents, de soumettre pour examen au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa douzième session extraordinaire, un projet de décision sur les améliorations progressives appelant une décision du Conseil d'administration, comme indiqué dans ce rapport.

3. Le Comité des représentants permanents a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes le 8 novembre 2011 et a conclu que le processus aurait une issue satisfaisante si un projet de décision était soumis sur les réformes 5, 7, 17, 20 et 29 au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire, car ces réformes exigeaient une décision du Conseil d'administration pour pouvoir être mises en œuvre. Le Comité a aussi indiqué que certaines des réformes progressives étaient étroitement liées aux réformes plus larges qui seraient examinées lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et devraient par conséquent attendre les résultats de cette Conférence.

4. Le tableau présenté dans l'annexe au présent rapport, qui a été reproduit sans édition formelle, contient, dans sa première colonne, les changements et/ou réformes progressifs énoncés dans la liste des options. La deuxième colonne contient les mesures spécifiques déjà incorporées dans le programme de travail du PNUE, avec un renvoi au sous-programme visé et aux réalisations escomptées. La troisième colonne présente des mesures supplémentaires que le PNUE devra engager pour mettre en œuvre les changements et/ou réformes suggérés qui n'ont pas été menés assez loin par les mesures existantes (soit au cours de l'exercice biennal 2010–2011 soit au cours de l'exercice biennal 2012–2013). La quatrième colonne indique, dans la mesure du possible, les incidences budgétaires des mesures proposées. Une rubrique intitulée « État d'avancement » précise les actions engagées par le secrétariat pour mettre en œuvre les mesures proposées depuis la présentation de la liste d'options en février 2011.

III. Application de la décision 26/1

A. Rappel

5. En application de la décision 26/1, le Président du Conseil d'administration a transmis les Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki⁴ à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

6. Ce document a été formellement transmis à M. Sha Zukang, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi qu'au Comité préparatoire de la Conférence à sa deuxième session, en mars 2011. Le Conseil d'administration a invité le Comité préparatoire, lorsqu'il examinera le cadre institutionnel pour le développement durable, à envisager les options pour une réforme institutionnelle plus vaste identifiées dans les Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki, en tant que moyen de contribuer au renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable grâce à une amélioration de la gouvernance internationale de l'environnement.

7. Le Conseil d'administration a aussi invité le Comité préparatoire à analyser de manière approfondie les incidences financières, structurelles et juridiques des options identifiées dans les Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki, ainsi que leurs avantages comparatifs, en tirant parti des compétences des organismes des Nations Unies concernés, y compris le PNUE, des parties prenantes et des grands groupes remplissant les conditions requises pour participer aux travaux du Comité préparatoire.

8. Enfin, il a prié le Directeur exécutif d'organiser à New York, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies intéressés et à l'aide de ressources extrabudgétaires, des réunions informelles à l'intention des représentants gouvernementaux sur les Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki dans le contexte des débats sur le cadre institutionnel pour le développement durable.

4 Le titre « Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki » est le nom donné dans le document préparé par le Groupe consultatif.

B. Analyse des incidences financières, structurelles et juridiques des options identifiées dans les Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki, ainsi que de leurs avantages comparatifs

9. Sous les auspices du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, un rapport sur les aspects structurels, juridiques et financiers des options de réformes plus larges du cadre institutionnel pour le développement durable a été établi par des consultants en novembre 2011 (sur la base des Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki). Ce rapport vise aussi à prendre en compte les discussions en cours dans le cadre des réunions préparatoires de la Conférence, en plus des rapports soumis par les États membres, le système des Nations Unies ainsi que les grands groupes et les parties prenantes.⁵ Le PNUE a ultérieurement présenté des commentaires sur le rapport.⁶

C. Réunions informelles à New York

10. Le vendredi 3 juin 2011, le PNUE a organisé une réunion d'information sur la gouvernance internationale de l'environnement dans le contexte des discussions sur le cadre institutionnel pour le développement durable à l'intention des membres des missions permanentes auprès du Siège de l'ONU et des membres du Groupe de la gestion de l'environnement, en application de la décision 26/1. Les objectifs de la réunion étaient de fournir des informations sur le processus consultatif ayant conduit aux Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki, de présenter les options proposées dans ce document, de donner aux États membres l'occasion d'examiner la gouvernance internationale de l'environnement dans le contexte du cadre institutionnel pour le développement durable et de décider des modalités de la poursuite des discussions à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

11. La réunion était coprésidée par les ambassadeurs d'Espagne et d'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (respectivement, M. Juan Pablo de Laiglesia et M. José Luis Cancela). Des remarques liminaires ont été formulées par Mme Angela Cropper, Conseillère principale auprès du PNUE, alors que des universitaires (M. A. H. Zakri de la Malaisie et M. Ole Fauchald de la Norvège) et des représentants du PNUE ont fait des exposés sur les recherches en cours et sur les réflexions concernant la place de l'environnement dans le cadre institutionnel pour le développement durable ainsi que le mandat du PNUE eu égard aux derniers accords multilatéraux sur l'environnement.

12. Les participants ont indiqué que les informations fournies étaient utiles, en particulier pour les délégués qui n'étaient pas directement impliqués dans le processus consultatif sur la gouvernance internationale de l'environnement mais participaient au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a été souligné que les discussions sur le cadre institutionnel pour le développement durable devaient tirer parti des avancées obtenues par le biais des consultations sur la gouvernance internationale de l'environnement; il fallait, cependant, intégrer les discussions sur l'environnement à celles menées sur le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable. En outre, les autres éléments du système des Nations Unies devaient être associés à ces discussions.

13. Après de larges consultations avec les États membres, il a été décidé qu'une série de réunions informelles seraient organisées pour permettre aux Membres des Missions permanentes auprès du Siège de l'ONU d'être totalement informés du contexte des réformes proposées concernant le cadre institutionnel pour le développement durable. Le 22 juin 2011, les représentants de l'Indonésie, du Kenya et du Mexique ont mis en place un groupe de discussion sur le cadre institutionnel pour le développement durable de façon à offrir aux missions permanentes un espace informel pour réfléchir à la question sans engager de négociations et en faisant appel, le cas échéant, à des experts connaissant les institutions des Nations Unies.

14. Un débat sur la dimension environnementale du cadre institutionnel pour le développement durable a aussi eu lieu le 28 octobre 2011, à la quatrième réunion du Groupe des Amis de l'Assemblée générale pour le cadre institutionnel du développement durable, accueillie par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Lors de cette réunion, le Directeur exécutif et l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement,

⁵ Le rapport est disponible sur le site : <http://www.uncsd2012.org/rio20/content/documents/323UNEP%20Comments%20on%20draft%20IFSD%20Study.rev.%202.Oct.%2031.pdf>.

⁶ Les commentaires sont disponibles sur le site : <http://www.uncsd2012.org/rio20/content/documents/323UNEP%20Comments%20on%20draft%20IFSD%20Study.rev.%202.Oct.%2031.pdf>.

Mme Helen Clark, se sont adressés au Groupe, constitué dans le contexte des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour étudier les diverses options envisageables en vue de la mise en place d'une structure plus cohérente et plus efficace de gouvernance au sein du système des Nations Unies en faveur du développement durable.

Annexe

Mise en œuvre des changements/réformes progressifs dans la gouvernance internationale de l'environnement

Au paragraphe 2 de sa décision 26/1, le Conseil d'administration du PNUE a pris note du rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des changements progressifs identifiés dans la série d'options et a prié le Directeur exécutif, agissant en consultation avec le Comité des représentants permanents, de soumettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa douzième session extraordinaire, pour examen, un projet de décision sur les améliorations progressives qui appellent une décision du Conseil d'administration, comme indiqué dans ce rapport.

Le Comité des représentants permanents a examiné les progrès dans la mise en œuvre des réformes le 8 novembre 2011 et a conclu que ce processus aurait une issue satisfaisante si un projet de décision était soumis sur les réformes 5, 7, 20 et 29 à la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en 2012. Le bien-fondé de cette décision était que les réformes en question exigeaient une décision du Conseil d'administration pour pouvoir être mises en œuvre. Le Comité des représentants permanents a aussi réaffirmé que certaines des réformes progressives étaient étroitement liées aux réformes plus larges qui seraient examinées par la Conférence Rio+20 et qu'elles devaient par conséquent attendre les résultats de cette conférence.

Le tableau ci-dessous contient, dans sa première colonne, les changements et réformes progressifs qui ont été énoncés dans la liste des options présentée au Conseil d'administration à sa onzième session extraordinaire, en février 2010, par le Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement créé par la décision 25/4 du Conseil d'administration, et notée dans sa décision SSXI/1. La deuxième colonne contient les mesures spécifiques en cours déjà incorporées dans le programme de travail du PNUE, avec un renvoi au sous-programme et aux réalisations escomptées. La troisième colonne présente des mesures supplémentaires que le PNUE prendra afin de mettre en œuvre les réformes et changements proposés qui n'ont pas été menés assez loin par les mesures existantes. Ces mesures seront mises en œuvre durant l'exercice biennal 2010-2011 ou 2012-2013, comme indiqué dans le tableau. La quatrième colonne précise, dans la mesure du possible, les incidences budgétaires des mesures proposées.

Une rubrique intitulée « État d'avancement » donne des informations sur chaque point du tableau présenté au Comité d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en février 2011, en indiquant les actions engagées par le secrétariat pour mettre en œuvre les propositions.

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
1.	Améliorer la coopération et le partenariat entre le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, notamment grâce à un renforcement du rôle du PNUE.	- Soutien institutionnel pour une cinquième reconstitution substantielle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5) (achevé) - Dialogue permanent avec les partenaires du FEM concernant les réformes du système du FEM. - Élaboration d'un point de l'ordre du jour pour que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement puisse prendre une décision, à sa vingt-sixième session, après l'adoption par l'Assemblée du FEM des changements proposés pour l'instrument du FEM. - Recommandations à la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement concernant les mesures visant à améliorer la coopération et le partenariat entre le FEM et ses agents d'exécution, notamment grâce à un renforcement du rôle du PNUE. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement</i> <i>Réalisations escomptées : A</i>	L'Assemblée du FEM a donné son accord de principe à une série de réformes politiques sur le <i>modus vivendi</i> du FEM. Sur la base du document préparé avec la collaboration de 10 institutions différentes et transmis au Conseil du FEM en avril 2009, il est nécessaire de mieux comprendre et de surveiller les conséquences (positives et négatives) de ces réformes politiques sur la gouvernance internationale de l'environnement. En outre, des débats concernant l'avenir du FEM ayant lieu simultanément dans de nombreux forums, des liens doivent être établis entre ces différentes discussions aux fins d'une approche plus cohérente. ➤ Évaluer l'incidence et les conséquences des réformes du FEM sur la gouvernance internationale de l'environnement, y compris sur la structure de responsabilité du FEM et l'efficacité de son système de gouvernance. ➤ Débats sur l'évaluation durant les négociations d'Helsinki sur la gouvernance internationale de l'environnement et à la vingt-sixième session du Conseil d'administration en février 2011.	Non
État d'avancement		Des discussions avec le FEM et ses agents d'exécution sont en cours et un effort continu est mené pour renforcer la coopération.		
2.	Favoriser une planification financière à plus long terme. Rechercher des sources de financement nouvelles, additionnelles et novatrices pour compléter les sources publiques.	- Une section de la mobilisation des ressources a été créée au sein du Bureau exécutif afin d'assurer la planification et la sécurité financières à long terme. - La Stratégie à moyen terme du PNUE 2010-2013 établit clairement un lien entre les besoins de financement et le cadre programmatique pour la production de résultats. <i>Sous-programme visé : concerne l'ensemble des sous-</i>	➤ Élaboration par le secrétariat du PNUE d'un document de stratégie pour discussion au sein du Comité des représentants permanents en vue de trouver des sources de financement nouvelles et additionnelles. ➤ Le barème indicatif des financements volontaires est disponible depuis un certain temps et devrait à	Le document de stratégie n'a pas d'incidences significatives.

⁷ Tels qu'énoncés dans la liste des options.

⁸ Ces mesures pourraient être engagées dans l'actuel programme de travail ou dans le prochain programme de travail 2012-2013, suivant les résultats des consultations avec le Comité des représentants permanents.

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		<i>programmes</i>	présent être examiné par les gouvernements. ➤ Efforts supplémentaires de la part des gouvernements en vue d'obtenir des engagements de financement pluriannuels pour le PNUE.	
État d'avancement		Outre l'accord avec la Norvège, le secrétariat a aussi maintenant conclu un accord de financement pluriannuel avec la Suède. Les discussions se poursuivent avec d'autres pays.		
3.	Envisager de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement devienne un organe universel, indépendamment et séparément de l'examen de toute autre réforme.	- La question, décrite comme « importante mais complexe », a été soumise à plusieurs reprises à l'Assemblée générale des Nations Unies, dernièrement dans le cadre de la liste des options figurant en annexe de la décision SSXI/1 du Conseil d'administration. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	➤ Demander au Conseil d'administration de prier l'Assemblée générale des Nations Unies d'examiner sa demande de longue date concernant les questions relatives à la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE.	Non
État d'avancement		Toute nouvelle décision à cet égard est assujettie aux résultats des discussions qui se tiendront sur les réformes plus larges de la gouvernance internationale de l'environnement à la Conférence Rio+20.		
4.	Élaborer une stratégie et un instrument de planification pour la durabilité environnementale à l'échelle du système des Nations Unies.	- Également recommandé par le Corps commun d'inspection (CCI) dans son rapport de 2008. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	➤ Eu égard aux discussions qui se tiendront sur les réformes plus larges de la gouvernance internationale de l'environnement, demander au Directeur exécutif d'élaborer une note d'information pouvant servir de base à l'examen de cette question par le Conseil d'administration.	La coordination peut avoir certaines incidences financières
État d'avancement		Cet aspect fait partie intégrante des Conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki et la finalisation par le secrétariat de cette réforme se fera une fois connus les résultats de la Conférence Rio+20.		
5.	Renforcer le rôle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement dans la détermination du programme international d'action en matière d'environnement et dans la fourniture d'avis et d'orientations généraux sur les politiques. Encourager la participation d'autres	- Alignement des thèmes de discussion avec ceux des autres grands forums. - Restructuration des sessions du Forum ministériel mondial sur l'environnement. - Résumé ciblé du Président. - Publication d'une déclaration ministérielle. - Invitation d'autres ministères au Forum ministériel mondial	➤ Les gouvernements pourraient encourager la participation d'autres ministères aux consultations du Forum ministériel mondial sur l'environnement. ➤ Le secrétariat pourrait proposer des thèmes de discussion pertinents qui encourageraient d'autres ministères à participer. ➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel	Non

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
	ministères techniques de chaque pays et des organismes des Nations Unies et organisations internationales au Forum ministériel mondial sur l'environnement. Envisager d'établir un résumé du Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, ainsi qu'un texte bref, négocié, s'il y a lieu.	sur l'environnement depuis 2007. - La onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a donné lieu à un résumé du Président ainsi qu'à une déclaration négociée. - Les sessions restructurées du Forum ministériel mondial sur l'environnement ont renforcé le dialogue constructif entre les ministres et devraient être étendues. <i>Sous-programme visé : concerne l'ensemble des sous-programmes</i>	mondial sur l'environnement pourrait agir de manière proactive en faisant des recommandations directes à d'autres organismes des Nations Unies et institutions spécialisées dans le domaine de l'environnement et de la coordination des activités environnementales, y compris aux Conférences des Parties et accords multilatéraux sur l'environnement.	
État d'avancement		Une décision doit être prise par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire.		
6.	Le rôle du Groupe pour la gestion de l'environnement, en particulier pour ce qui est de prendre de nouvelles mesures pratiques pour améliorer la coopération interinstitutions et la coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'envisager son inclusion formelle dans le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.	- Facilitation du tout premier inventaire des émissions pour 49 organismes, fonds et programmes. - Coordination de la progression vers une approche commune en matière de réduction des émissions appuyée par des stratégies et des objectifs pour chaque institution des Nations Unies. - Adoption, en sus des marchés publics durables, de trois points clés à l'ordre du jour pour son travail à venir — économie verte, biodiversité et dégradation des sols. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	➤ Le Groupe pour la gestion de l'environnement pourrait établir une note décrivant les avantages liés à son intégration au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.	Non
État d'avancement		La note sera soumise au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en tant que document d'information.		
7.	Continuer à améliorer les liaisons et les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement. Inviter les Conférences des Parties aux conventions relatives à la diversité biologique à lancer un processus de valorisation des synergies entre ces diverses conventions en tenant compte	- Les gouvernements soulignent, dans la Déclaration de Nusa Dua, l'importance de l'amélioration des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique, sans préjudice de leurs objectifs spécifiques, et encouragent les Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique d'envisager de renforcer les efforts à cet égard, en tenant compte des expériences pertinentes.	➤ Le secrétariat pourrait élaborer une note sur les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique pour examen à un Conseil d'administration ultérieur. ➤ Examen d'un thème sur l'amélioration des synergies au sein d'autres groupes de liaison, en particulier le groupe de liaison sur la biodiversité au prochain Conseil d'administration/Forum	Peut avoir certaines implications pour la coordination et la consultation. Les synergies

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
	des enseignements dégagés du même processus relatif aux conventions sur les produits chimiques et les déchets.	- Le rapport du Comité plénier du Conseil d'administration suggère que le renforcement des synergies entre les conventions relatives aux déchets et aux produits chimiques soit examiné à sa vingt-sixième session. Note d'information en cours d'élaboration. - Les décisions des réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm demandent l'examen du processus de valorisation des synergies par le PNUE et les secrétariats ainsi que la transmission d'un rapport aux Conférences des Parties en 2011 et 2013. - L'outil de gestion des informations et des connaissances (InfoMEA) en cours d'élaboration fournira un moteur commun permettant de chercher des décisions, des informations, des points focaux et des calendriers pour les principaux accords multilatéraux sur l'environnement. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	ministériel mondial sur l'environnement. ➤ Les gouvernements pourraient encourager le processus de valorisation des synergies au niveau national (notamment, synergies entre les ministères, législation parapluie, approches communes de mise en œuvre, mécanismes de coordination, approches relatives au renforcement des capacités et au transfert de technologies entre les accords multilatéraux sur l'environnement). ➤ Examen dans le cadre du processus de consultation ministérielle de haut niveau sur les réformes plus larges. ➤ Le secrétariat du PNUE pourrait identifier le potentiel de programmation commune et d'action coordonnée et établir un dialogue (de manière officielle ou non) avec différents accords multilatéraux sur l'environnement pour tenter de coordonner la planification des programmes de travail.	au niveau national nécessiteront un financement.
État d'avancement		Une décision doit être prise par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire.		
8.	Veiller à ce que les négociations en cours sur un instrument juridique relatif au mercure soient facilitées par les synergies entre les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets (conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle).	- Question qui a été soulevée par le CCI dans son rapport de 2008. - Le problème a été évoqué dans le cadre des négociations en cours sur le mercure. - La Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales facilite l'obtention des informations de référence nécessaires aux fins de l'examen par les États membres et les Parties aux Conventions. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	Plusieurs options pourraient être envisagées : ➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement recommande que tout nouvel instrument sur le mercure soit cohérent avec les réformes de la gouvernance internationale de l'environnement en cours. ➤ Dispositions administratives/de secrétariat pour un éventuel instrument sur le mercure incorporé au système de services communs au titre des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets.	Oui

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
État d'avancement		Le secrétariat a tenu informé le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure des liens avec le renforcement des synergies entre les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets ainsi que de la réforme en cours de la gouvernance internationale de l'environnement. Une décision finale sur ces liens devra être prise par les gouvernements.		
9.	Participation du PNUE au Groupe des Nations Unies pour le développement.	- Le PNUE a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration des notes d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'intégration de la durabilité environnementale et des changements climatiques dans les bilans de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. - Le PNUE a soutenu l'École des cadres du système des Nations Unies aux fins de la formation de formateurs pour les cadres des Nations Unies sur les deux notes d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement.	➤ Le secrétariat du PNUE pourrait poursuivre les mesures en cours visant à améliorer la participation du PNUE aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment par une meilleure organisation interne permettant de renforcer la coordination et d'assurer de meilleures contributions qualitatives (notamment, nouveau Bureau des affaires politiques et interinstitutions)	Oui
10.	Assurer l'examen, par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, de l'application nationale des accords multilatéraux sur l'environnement et procéder à un examen régulier de politique générale par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur la base des domaines thématiques retenus, avec les Etats membres et de façon strictement volontaire.	➤ La Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales met au point des modalités d'action pour aider les pays à renforcer l'application effective des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national. ➤ Elle mène des évaluations pilotes sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A + B</i>	➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourrait demander au Comité des représentants permanents d'examiner la manière dont il convient d'utiliser les résultats des évaluations pilotes en vue d'apporter une aide et de comprendre les retards d'application des accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que de répondre aux besoins des pays en développement.	Oui
État d'avancement		Le secrétariat a reçu des fonds extrabudgétaires pour une évaluation pilote. L'étude sera poursuivie dans le programme de travail de 2012-2013 et les premières conclusions seront disponibles pour la prochaine session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement		
11.	Élaborer une stratégie scientifique cohérente du PNUE. Soutenir les capacités nationales, régionales et sous-régionales de collecte, d'analyse et d'utilisation des données et	- La stratégie scientifique du PNUE : « La science au service du développement durable », dont l'élaboration a commencé au début de l'année 2009, est en cours de finalisation par le Conseiller scientifique principal. Elle sera disponible en 2010 et présentée au Comité des représentants permanents.	➤ Le conseil d'administration pourrait examiner la façon dont il convient de renforcer les capacités scientifiques des pays en développement et faire des recommandations au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur	Les résultats de la décision peuvent avoir des incidences financières.

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
	de l'information.	- Le programme de travail actuel comporte plusieurs initiatives en cours, notamment « GEO en direct » et un projet d'alerte dans le domaine de l'environnement. - En novembre 2009, le PNUE a mené, pendant trois jours, une consultation afin de donner aux experts externes l'opportunité de discuter de la manière dont il convient de renforcer la base scientifique du PNUE. Les résultats de la réunion ont fourni une aide importante pour finaliser la stratégie et identifier les mesures prioritaires.	l'environnement pour une décision. ➤ Présentation de la stratégie scientifique au Comité des représentants permanents prévue pour le 15 décembre.	
État d'avancement		La stratégie scientifique a été publiée et présentée au Comité des représentants permanents. Elle est maintenant au stade de la mise en œuvre.		
12.	Renforcer l'interface science-politique, notamment par l'examen des résultats des négociations sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et technique sur la biodiversité et les services écosystémiques, en achevant l'établissement d'un mécanisme d'évaluation systématique du milieu marin et en étudiant un moyen d'interaction entre le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et le Groupe international de la gestion durable des ressources et la préparation du cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-5).	- Au paragraphe 1 de sa décision SSXI/3, le Conseil d'administration « Invite les gouvernements et les organisations compétentes à achever en 2010 leurs délibérations sur l'amélioration de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité, le bien-être de l'humanité à long terme et le développement durable ». - Une « Évaluation des évaluations » a été élaborée conformément à la résolution 60/30 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la mise en place d'un mécanisme d'évaluation systématique du milieu marin. La question, en attente d'une résolution, est à présent du ressort de l'Assemblée générale. - La troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue du 7 au 11 juin 2010 en Corée du Sud, a recommandé la création de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : D</i>	➤ Le secrétariat pourrait élaborer une note aux fins de l'analyse des incidences et des avantages de la création d'un sous-comité remplissant le rôle d'interface science-politique permanente pour les évaluations scientifiques, notamment GEO-5 et d'autres évaluations menées par le PNUE pour le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (l'interface devrait refléter les différents domaines des sciences naturelles et sociales).	Peut avoir des incidences financières.

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
État d'avancement		La Plateforme intergouvernementale scientifique et technique doit être opérationnelle avant que de nouveaux progrès puissent être réalisés.		
13.	Développer et maintenir une approche systématique de la facilitation de l'échange d'informations et de la mise en réseau entre les capacités scientifiques nationales et régionales, y compris par une meilleure interopérabilité des données et par l'agrégation des données et des constatations des évaluations.	- Le PNUE continue de mettre en avant l'idée de créer une plateforme « GEO en direct » pour échanger des informations actualisées et mettre à disposition les dernières tendances, les données des évaluations, les évolutions scientifiques et les questions émergentes sur l'environnement. - Le PNUE met au point une plateforme en ligne fournissant un accès à des bases de données de pointe ainsi qu'une plateforme interactive pour l'actualisation régulière des données concernant la situation de l'environnement dans le monde. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : D</i>	➤ Le secrétariat du PNUE pourrait continuer à surveiller les progrès de « GEO en direct » et faire des ajustements du fait de l'augmentation de la quantité des informations disponibles.	Non
État d'avancement		Le « PNUE en direct » devrait permettre de mieux assurer un suivi en temps réel et de manière continue de l'état de l'environnement. Des rapports ont été présentés au Comité des représentants permanents et un rapport sera établi pour la prochaine session extraordinaire. Il a été convenu, toutefois, que les discussions sur « Le PNUE en direct » se poursuivront jusqu'à la réunion de 2013 du Conseil d'administration du PNUE, au cours de laquelle une décision sera prise.		
14.	Améliorer les options de politique générale, en particulier aux niveaux national et local, allant au-delà d'une simple évaluation des problèmes.	- L'amélioration des options de politique générale aux niveaux sous-régional et national constitue un élément clé de l'évaluation GEO-5 proposée. La structure de GEO-5 rompt avec les GEO précédents, en particulier dans la manière de répondre à la décision 25/2 : III du Conseil d'administration, qui prie le Directeur exécutif de renforcer l'utilité des évaluations aux fins des politiques. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : D</i>	➤ Le secrétariat du PNUE pourrait suivre les progrès accomplis jusqu'à la date de publication du rapport GEO et prendre en compte les enseignements tirés du changement de format.	Non
État d'avancement		L'élaboration de GEO-5 est en bonne voie et les enseignements tirés du changement de format seront mis à disposition en attendant la publication du rapport en 2012.		
15.	Améliorer la coopération avec d'autres éléments du système des Nations Unies et avec la communauté scientifique, notamment les académies nationales des	- Le PNUE parraine de nouveaux réseaux scientifiques et politiques, notamment le Programme international de recherche sur la vulnérabilité, les impacts et l'adaptation PRO-VIA (Programme of Research on Climate Change Vulnerability Impact and Adaptation), qui fournira une	➤ Dans le cadre de sa stratégie scientifique, le PNUE pourrait établir de nouveaux liens avec des institutions scientifiques, notamment le Conseil international pour la science, à des fins de	Non

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
	sciences.	interface nouvelle et opportune entre la communauté scientifique et les décideurs impliqués dans les questions liées à la vulnérabilité, aux impacts et à l'adaptation. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : D</i>	prévision concernant les questions émergentes.	
État d'avancement		Outre les mesures déjà prises, le PNUE s'est activement impliqué dans le Pacte mondial pour la recherche scientifique. Ce Pacte devrait permettre d'améliorer la collaboration et les financements entre les organismes des Nations Unies et la communauté scientifique aux fins des recherches sur la durabilité et l'économie verte.		
16.	Faire en sorte que les évaluations scientifiques aient l'autorité et l'indépendance voulues, grâce à des mécanismes tels que l'examen collégial, les consultations intergouvernementales et les procédures de ratification politique des constatations des évaluations.		➤ Le secrétariat du PNUE pourrait introduire de nouveaux processus d'examen collégial en coopération avec des organisations scientifiques éminentes et des sociétés savantes, notamment le Partenariat des sciences du système terrestre. ➤ Le secrétariat du PNUE pourrait tenir compte de tous les enseignements pertinents tirés de l'examen du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat réalisé par le Conseil inter-académique.	Oui
État d'avancement		Il existe de larges processus d'examen collégial pour toutes les évaluations scientifiques et ces processus d'examen sont incorporés dans les évaluations dès le départ. En outre, des mécanismes sont en place pour la vérification des éléments factuels et les évaluations sont généralement soumises à toutes les parties prenantes pour commentaires.		
17.	Un nouveau renforcement des bureaux régionaux du PNUE et de leur rôle dans l'application du Plan stratégique de Bali.	- Allocation de personnel et de ressources supplémentaires aux bureaux régionaux durant la présente période biennale en vue de soutenir l'implication du PNUE dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » ainsi que de conseillers techniques spécialisés dans les accords multilatéraux sur l'environnement (point focal) à même d'apporter un appui aux activités pilotes liées aux accords multilatéraux sur l'environnement au niveau régional et national. - Quatre millions de dollars supplémentaires ont été alloués aux bureaux régionaux pour investir dans des services	➤ Le Comité des représentants permanents pourrait mener des discussions et faire des recommandations sur la faisabilité et les implications d'un fonds nouveau et additionnel pour l'application du Plan stratégique de Bali. ➤ Garantir des ressources durables pour la poursuite du programme d'aide aux points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement et renforcer ce programme par la nomination de points focaux dans d'autres groupes de liaison sur les accords multilatéraux sur l'environnement. ➤ Envisager la régularisation des postes de points	Oui

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		nationaux et régionaux spécifiques destinés aux États membres au cours du présent exercice biennal. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : B + C</i>	focaux des accords multilatéraux sur l'environnement et des postes de responsables scientifiques de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation dans les régions. ➤ Le secrétariat du PNUE pourrait améliorer la coordination interne entre les points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement, les bureaux régionaux, le siège du PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.	
État d'avancement		La coordination avec les points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement se poursuit et des discussions ont lieu régulièrement entre les régions et le siège. La Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales a été restructurée et un service chargé de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement a été établi. Un nouvel élan a aussi été imprimé à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et aux activités correspondantes de renforcement des capacités par les plateformes établies dans le cadre du projet pour les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) financé par l'Union européenne.		
18.	Aider les pays à honorer leurs obligations en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement par des activités ciblées de renforcement des capacités.	- Programme pilote d'aide aux points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement (8 points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau L4) – 4 points focaux de la biodiversité (Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Asie occidentale, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) – 4 points focaux des produits chimiques (Bureau régional pour l'Europe, Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) - Appui juridique et financier aux Conférences des Parties (agents de la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales participant aux Conférences des Parties et fournissant des services juridiques et financiers) <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : B</i>	➤ Le Conseil d'administration pourrait examiner la manière dont il convient d'élargir le programme d'aide aux points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement (voir ci-dessus).	Oui

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
État d'avancement		Voir point 17 ci-dessus.		
19.	Implication du PNUE, au niveau du pays, par le biais des activités pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » et plus généralement des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que grâce à son partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, en particulier dans le cadre de l'Initiative Pauvreté et Environnement.	- En 2009, le PNUE a soutenu l'examen et/ou l'élaboration de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans 34 pays. Au cours de la période 2010-2011, il prévoit d'appuyer l'élaboration ou l'examen de 20 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement supplémentaires. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : C</i>	➤ Le secrétariat du PNUE pourrait accroître sa participation, notamment sa contribution à la phase de mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. ➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourrait faire des recommandations sur la façon d'intégrer les changements climatiques, les objectifs post 2010 relatifs à la biodiversité et d'autres questions prioritaires concernant les accords multilatéraux sur l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.	Oui
État d'avancement		- Le PNUE a soutenu l'examen et/ou l'élaboration de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans 26 pays en 2010-2011. - Il a aussi contribué à l'élaboration de plus de 14 résumés de la situation nationale en matière d'environnement en 2010-2011. - Il a organisé plus de 10 stages de formation pour les équipes de pays des Nations Unies aux niveaux national et régional afin de renforcer l'aptitude de ces équipes à intégrer les préoccupations d'environnement dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.		
20.	Dégager une démarche cohérente de la gestion des accords multilatéraux sur l'environnement par le PNUE et faciliter les activités communes, notamment en fusionnant, au besoin, les fonctions administratives des différents secrétariats des accords, sous réserve des décisions des organes directeurs correspondants.	➤ Le PNUE passe au crible ses pratiques de gestion actuelles en vue d'améliorer sensiblement l'efficacité et l'efficacité de ses relations avec les accords multilatéraux sur l'environnement. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourrait jouer un rôle plus important en recommandant des activités communes aux accords multilatéraux sur l'environnement. ➤ Le Directeur exécutif pourrait envisager d'intégrer les services communs fournis aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE.	Oui, mais des économies pourraient être réalisées au bout du compte.
État d'avancement		Des accords de délégation de pouvoirs ont été signés avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratrices et la direction commune des conventions sur les produits chimiques et les déchets dangereux. Un accord de ce type est en attente pour la Convention sur la diversité biologique. Un mémorandum d'accord a été conclu avec la CITES sur les relations de travail entre cette Convention et le PNUE.		

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
21.	L'aide accordée aux pays, à leur demande, pour les aider à réaliser le développement durable par l'économie verte.	- Plus de 20 gouvernements ont demandé au PNUE de les aider à soutenir les initiatives de passage à l'économie verte. Le PNUE répond à ces demandes et a déjà lancé des initiatives dans des pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et d'Asie occidentale. - En Asie et dans le Pacifique, le PNUE a publié un rapport sur « une croissance verte sobre en carbone dans les pays en développement de l'Asie de l'Est », qui s'appuie sur le processus et les résultats du Forum climatique pour l'Asie de l'Est et de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte sobre en carbone en Asie de l'Est. - En Europe, le PNUE a lancé une étude de l'économie verte portant avant tout sur la promotion de l'agriculture organique en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. L'étude examinera les possibilités de créer un partenariat régional pour l'échange de données d'expérience et d'informations, et en vue aussi d'une action commune éventuelle dans le domaine de l'agriculture biologique, notamment sur la faisabilité et l'impact de l'adoption d'un code sous-régional de l'agriculture biologique. - En Asie occidentale, le PNUE a participé, en Arabie saoudite, au Bahreïn, à Dubaï, dans les Émirats arabes unis, en Jordanie, au Koweït et au Liban, à une série d'ateliers sur l'économie verte qui ont permis à des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile de recenser les secteurs prioritaires en vue d'une initiative régionale de développement de l'économie verte. - Le rapport sur l'économie verte sera publié début 2011. - Le rapport de synthèse « Économie des écosystèmes et de la biodiversité » sera publié à l'automne 2010. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 1 : Changements climatiques, Réalisations escomptées : B – D,</i> <i>Sous-programme 3 : Gestion des écosystèmes, Réalisations escomptées : A – C, Sous-programme 5 : Substances toxiques et déchets dangereux, Réalisations escomptées : A + C,</i>	➤ Le Conseil d'administration pourrait examiner la manière dont l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité et l'Économie verte peuvent apporter une contribution stratégique à Rio+20.	Non

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		<i>Sous-programme 6 : Efficacité des ressources, Réalisations escomptées : A – C</i>		
État d'avancement		Le rapport sur l'économie verte a été publié chapitre par chapitre. L'initiative sur l'économie verte (y compris les résultats de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité) serviront de base aux discussions lors de la Conférence Rio+20.		
22.	Examiner les recommandations du rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion de la gouvernance de l'environnement dans le système des Nations Unies.	- Le rapport du Corps commun d'inspection a été présenté au Conseil d'administration par l'Inspecteur Tadanori Inomata. Par la suite, le rapport a été mentionné dans la décision 25/4 et a fait l'objet de discussions au sein du Comité des représentants permanents et du Groupe consultatif de ministres et de représentants de haut niveau. - Le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général ont émis des observations qui ont été partagées avec les États membres. - De nombreuses recommandations du rapport du Corps commun d'inspection ont été reprises par le Groupe consultatif de ministres et de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement et seront examinées plus en détail dans le cadre des présentes réformes et du processus plus large de réforme de la gouvernance internationale de l'environnement. Les discussions se poursuivront après la vingt-sixième session du Conseil d'administration si nécessaire. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	Plusieurs recommandations du rapport du Corps commun d'inspection sont reprises dans des propositions de réforme progressive figurant dans le présent document.	Non
État d'avancement		Achévé		
23.	L'application des « mesures de Carthagène », en notant les efforts déjà en cours des États membres et du Directeur exécutif dans le cadre des efforts « PNUE+ ».	- Renforcer le rôle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en sa qualité d'instance de haut niveau des Nations Unies chargée d'élaborer des politiques de l'environnement. - Utiliser pleinement les capacités du Groupe de la gestion de l'environnement afin de renforcer la coopération sur les questions environnementales au sein du système des Nations Unies.	L'application des « mesures de Carthagène » s'est avérée lente et insuffisante en ce qui concerne la plupart de ses aspects. Une des questions qui restent à régler est celle de la composition universelle, qui a été soumise à l'Assemblée générale et attend une décision. La mise en œuvre des réformes proposées dans le présent document améliorera l'application des « mesures de Carthagène ».	Peut avoir des implications financières.

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		- Embrasser davantage le rôle du PNUE en tant que principale autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. - Développement d'une Stratégie à moyen terme pour 2010-2013. - Renforcer les capacités aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. - Renforcer la base scientifique du PNUE. - Améliorer la cohérence du travail du PNUE avec les accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE. - Améliorer la situation financière du PNUE en renforçant la confiance. - Devenir une organisation davantage axée sur les résultats. - Améliorer l'efficacité et l'efficience du secrétariat du PNUE. - Mettre en œuvre une réforme de l'organisation interne. - Adopter un modèle de présence stratégique. - Prendre activement part aux discussions sur la gouvernance internationale de l'environnement. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>		

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
État d'avancement		Toutes ces réformes sont couvertes par la liste des actions visées dans le présent document et également par les efforts de réforme plus larges.		
24.	L'application intégrale du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités (« le Plan stratégique de Bali ») dans le cadre d'un effort à l'échelle du système soutenu par des ressources financières adéquates, en notant les efforts déjà en cours dans la Stratégie à moyen terme du PNUE 2010-2013.	- La Stratégie à moyen terme 2010-2013 précise que « le PNUE devra, d'abord et avant tout, s'assurer que le renforcement des capacités et l'appui technologique soient menés dans le cadre de la mise en œuvre de tous les domaines prioritaires et fassent partie intégrante des programmes de travail du PNUE ». - L'Initiative Pauvreté et Environnement du PNUE-PNUD, lancée dans 7 pays, en compte désormais 22. - Le mémorandum d'accord entre le PNUE et le PNUD (signé en 2008) a identifié et arrêté les domaines de programmation conjointe, notamment les changements climatiques. - Le PNUE participe aujourd'hui à 15 programmes conjoints spécifiques aux pays du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. - Mise en place par le PNUE et l'ONUDI de Centres de production propre dans plus de 40 pays. - Élaboration et mise en œuvre du Programme conjoint ONUDI-PNUE pour une utilisation efficace des ressources et une production propre dans les pays en développement et les pays à économie en transition, qui vise à améliorer l'efficacité des ressources par un renforcement des capacités régionales et une programmation conjointe au niveau des pays. - Mise en place d'un Bureau des affaires politiques et interinstitutions afin d'améliorer la cohérence et la convergence des activités du PNUE au sein du système des Nations Unies. - En collaboration avec des partenaires des Nations Unies, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUE a effectué, entreprend ou prévoit d'entreprendre des évaluations des besoins post-conflit ainsi que des évaluations des besoins post-catastrophe dans	➤ Voir la recommandation ci-dessus liée au Plan stratégique de Bali.	Voir ci-dessus

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		8 pays, notamment en Haïti. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : B+C</i> <i>Réalisations escomptées : B + C Réalisations escomptées : B</i>		
État d'avancement		Voir plus haut.		
25.	L'engagement et les partenariats du PNUE avec la société civile et le secteur privé, notamment par le canal du Forum ministériel mondial sur l'environnement en s'appuyant sur l'expérience de la Commission du développement durable.	- Élaboration de Directives relatives à la participation des grands groupes et des parties prenantes à la conception des politiques au PNUE. - Création du Comité de facilitation de l'apport des grands groupes. - Création des Unités régionales de facilitation de l'apport des grands groupes. - Facilitation de l'apport et du travail des grands groupes au cours du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. - Élaboration de documents de position. - Implication des grands groupes et des parties prenantes dans des domaines sélectionnés (notamment, gouvernance internationale de l'environnement, économie verte, Directives relatives à l'accès à l'information, GEO-5, Rio + 20). - Création du Groupe consultatif sur la gouvernance internationale de l'environnement. - Consultations régionales des grands groupes et des parties prenantes. - Consultations intersectorielles. - « Outil » d'implication des grands groupes et des parties prenantes. - Directives relatives à l'implication des populations autochtones. - Projet syndical. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de</i>	➤ Le Comité des représentants permanents pourrait discuter des lacunes ainsi que de la façon dont la société civile pourrait être mieux intégrée au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. ➤ Une consultation informelle pourrait être organisée avec le Comité des représentants permanents, le service chargé des grands groupes et des parties prenantes et des représentants de la société civile afin de discuter des moyens de renforcer l'implication des grands groupes et des parties prenantes dans la mise en œuvre du programme de travail du PNUE, afin de bénéficier de leur expertise en développant des partenariats.	Certaines incidences financières liées à l'implication des grands groupes et des parties prenantes.

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		<i>l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>		
	État d'avancement	Le secrétariat a établi un Groupe consultatif pour la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement, composé de 15 représentants des grands groupes et des parties prenantes, qui ont apporté leur contribution aux documents élaborés pour le Groupe consultatif tout au long du processus. Les retours d'information et d'expérience ont été partagés avec les gouvernements et également affichés sur le site Internet. Le secrétariat a demandé que soient établis deux documents sur la participation publique à la prise de décisions sur la gouvernance internationale de l'environnement. L'un, pris en charge par le World Resources Institute est, passe en revue la participation des parties prenantes en général et suggère plusieurs réformes pour rendre le système plus efficace. L'autre, confié à l'International Council for Local Environmental Initiative (ICLEI), examine le rôle potentiel des organisations de collectivités locales et, dans ce contexte, suggère plusieurs réformes possibles pour le système actuel. Le secrétariat est aussi en train de réviser les lignes directrices pour la participation publique.		
26.	Renforcer l'Initiative Pauvreté et Environnement et l'application du Plan stratégique de Bali par une plus grande collaboration entre le PNUE et le PNUD.	- Le programme en lui-même s'achevant en 2012, les deux organismes cherchent à élaborer une stratégie de sortie. L'expertise et l'assistance technique de l'Initiative Pauvreté et Environnement étant de plus en plus demandées (de préférence au financement de programmes), une évolution naturelle semble se dessiner : l'initiative visant à soutenir les pays pourrait s'achever mais le mécanisme permettant de fournir une assistance technique sur demande resterait en place. - L'Initiative Pauvreté et Environnement a permis de progresser sensiblement dans la prise en compte des questions liées à la pauvreté et à l'environnement, à la fois au niveau des bureaux de pays du PNUD, au sein des bureaux/centres régionaux du PNUD et du PNUE et au niveau mondial dans les deux sièges. Une influence importante a aussi été exercée sur le travail du Groupe des Nations Unies pour le développement – sous la forme de contributions de l'Initiative Pauvreté et Environnement à des orientations et des formations. - Un important travail de préparation a été réalisé pour le Comité directeur des donateurs de l'Initiative Pauvreté et Environnement. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : B</i>		➤ Le secrétariat du PNUE pourrait examiner la pertinence et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali ainsi que les enseignements à prendre en compte dans le cadre des futures révisions du Mémoire d'accord avec le PNUD. ➤ Le secrétariat du PNUE pourrait assurer le suivi de l'Initiative Pauvreté et Environnement et du Plan stratégique de Bali après la fin du cycle en 2012 et envisager les prochaines étapes. ➤ Le PNUE pourrait continuer à travailler en collaboration avec le PNUD aux fins de la mise en œuvre du paragraphe 3 2) de la résolution 63/220 de l'Assemblée générale (voir ligne 29)

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
État d'avancement		Plusieurs changements sont intervenus qui ont renforcé l'Initiative Pauvreté et Environnement. Le Comité directeur s'est élargi et, du côté du PNUE, comprend désormais la Division de la coopération régionale et la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales. Une évolution importante tient au fait que font aussi maintenant partie du Comité les programmes de réduction de la pauvreté du PNUD et cette participation devrait permettre de renforcer le volet développement de l'Initiative. L'Initiative Pauvreté et Environnement permet aussi d'avoir une bien meilleure perspective des écosystèmes grâce au prolongement de l'Évaluation des écosystèmes du Millénaire par une évaluation sous-mondiale financée par le FEM. L'examen à moyen terme vient juste d'être achevé et les enseignements qui en ont été tirés seront pris en compte pour renforcer la prochaine phase de l'Initiative Pauvreté et Environnement et le memorandum d'accord entre le PNUE et le PNUD.		
27.	Refondre et renforcer la coopération du PNUE avec la Commission du développement durable.	- Les présidents des dix-septième et dix-huitième sessions de la Commission du développement durable ont activement participé au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE en 2009 et 2010. - Le président du Conseil d'administration du PNUE a participé et participera activement aux dix-septième et dix-huitième sessions de la Commission du développement durable. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourrait demander un examen de l'efficacité de la contribution du PNUE à la Commission du développement durable.	Non
État d'avancement		Les décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ont été communiquées à la Commission du développement durable. Le PNUE participe activement aux débats de la Commission en fournissant pour ses sessions annuelles des documents d'information pertinents.		
28.	Renforcer le partenariat avec les commissions régionales des Nations Unies et avec les institutions financières internationales.	- Coopération et coordination permanentes.	➤ Dans le cadre du renforcement de la coopération interinstitutions, le secrétariat du PNUE pourrait chercher de nouvelles voies pour engager un dialogue avec les commissions régionales et les institutions financières internationales par l'intermédiaire de son nouveau Bureau des affaires politiques et interinstitutions et des bureaux régionaux.	Non
État d'avancement		Les bureaux régionaux du PNUE coopèrent étroitement avec les commissions régionales sur une variété de sujets. Tout au long des préparatifs de la Conférence Rio+20, le PNUE a collaboré avec les commissions régionales pour co-organiser des réunions préparatoires régionales, participer aux sessions, présenter des documents d'information pertinentes et fournir un appui.		
29.	Prier l'Assemblée générale d'envisager d'adopter le Plan stratégique de Bali	- Au paragraphe 3 2) de sa résolution 63/220, l'Assemblée générale « invite les fonds, programmes et institutions	➤ Demander au groupe de gestion des thèmes de discussion du Groupe pour la gestion de	Non

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
	comme plan de soutien à la technologie à l'échelle du système et de création de capacités pour l'environnement à l'appui du développement durable.	spécialisées compétents des Nations Unies ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement à envisager l'intégration du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités dans l'ensemble de leurs activités, et engage les gouvernements et les autres parties prenantes qui sont en mesure de le faire à fournir les ressources financières et l'assistance technique nécessaires afin de faire des progrès dans la mise en oeuvre effective du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités ». - Il convient d'examiner ces mesures en parallèle avec les résultats des travaux du Groupe consultatif de ministres et de représentants de haut niveau (« Résultats d'Helsinki et de Nairobi »), qui recommande l'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A</i>	l'environnement d'entreprendre une analyse complète des incidences potentielles de l'adoption du Plan stratégique de Bali à l'échelle du système. ➤ Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourrait recommander à l'Assemblée générale d'adopter le Plan stratégique de Bali comme plan à l'échelle du système conformément à la résolution 63/220 de l'Assemblée générale.	
État d'avancement		Les résultats d'Helsinki et de Nairobi recommandent une nouvelle approche globale du renforcement des capacités au sein du système de gouvernance internationale de l'environnement. Une analyse sera réalisée par le secrétariat et distribuée aux gouvernements. D'autres avancées suivront les discussions qui se tiendront lors de la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/ /Forum ministériel mondial sur l'environnement et lors de la Conférence Rio+20.		
30.	Rendre compte annuellement de l'application du Mémoire d'accord entre le PNUE et le PNUD et du Plan stratégique de Bali.	- Les rapports de performance du programme de travail réalisés tous les six mois et transmis au Comité des représentants permanents rendent compte des travaux du PNUE sur l'application du Plan stratégique de Bali. - Un groupe de travail conjoint PNUE-PNUD a été créé aux fins de l'application du Mémoire d'accord. Le groupe de travail restreint est composé de quatre personnes de chaque organisation et peut être dûment élargi en fonction de l'ordre du jour des réunions. Le groupe de travail se réunit par téléconférence tous les trois mois. - Le PNUE est déjà en discussion avec le PNUD afin d'appliquer ce qui suit : ▪ Le PNUD pourrait travailler à l'inclusion des points	➤ Le Directeur exécutif pourrait fournir un rapport sur la mise en œuvre des activités du PNUE-PNUD à la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. ➤ Le secrétariat du PNUE pourrait envisager d'établir des partenariats similaires avec d'autres organismes des Nations Unies présentant des opportunités de collaboration analogues.	Non

	Changements/réformes progressifs hiérarchisés ⁷	Mesures en cours dans l'actuel programme de travail 2010-2011	Mesures supplémentaires proposées ⁸	Les « mesures proposées » ont-elles d'importantes incidences budgétaires ?
		focaux environnementaux dans les bureaux régionaux afin de s'assurer que le Mémoire d'accord est également ancré au niveau régional/national. ▪ Le Mémoire d'accord pourrait être appliqué par une programmation conjointe impliquant la création et la mise en œuvre de programmes de travail conjoints. ▪ Les rapports du PNUE à son Conseil d'administration pourraient être échangés avec le Conseil d'administration du PNUD; le PNUD devrait, lui aussi, rendre régulièrement compte à son Conseil d'administration; chaque organisation pourrait partager les rapports à réaliser. ▪ Le PNUE et le PNUD pourraient explorer la possibilité de transmettre, dans le futur, des rapports conjoints à leurs Conseils d'administration respectifs. <i>Sous-programme visé : Sous-programme 4 : Gouvernance de l'environnement, Réalisations escomptées : A + B</i>		
État d'avancement		➤ Le Groupe de travail conjoint a demandé qu'une étude typologique soit établie sur les initiatives en cours PNUE-PNUE et sur leurs aspects stratégiques, programmatiques et opérationnels. Les résultats de cette étude constitueront pour les deux organisations autant de possibilités de renforcer encore de manière systématique leur collaboration. L'étude typologique sera achevée en février 2012. ➤ Le Groupe de travail conjoint a aussi engagé des discussions internes avec le PNUE et le PNUD sur les scénarios possibles d'un renforcement de la collaboration entre les deux organisations au niveau régional. Ces consultations auront pour point culminant une réunion des chefs de secrétariat en 2012. ➤ Le Directeur exécutif doit fournir un rapport sur la mise en œuvre du Mémoire d'accord entre le PNUE et le PNUD à la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, en février 2012.		